
 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	 <p>étapes sur mer — DESTINATION — BAIÉ DE CANTCHE</p>
Délibération n°6	Conseil Municipal du Lundi 17 octobre 2022
Direction juridique	Domaine de compétence : 3.3 - Locations
<p>Le Lundi Dix Sept Octobre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 10/10/2022</p> <p>Membres présents : 24</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 8</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p> <p>Affiché le 20/10/2022</p> </div>	<p><b>Présents :</b> Monsieur Franck TINDILLER, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, <b>Adjoints</b>, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Justine GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Anne-Marie GOLDTEIN <b>Conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir :</b> Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Sophie DENEUX à Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) :</b> 0</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Monsieur Xavier BRASSART</p> <p><b>Votants :</b> 32</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Madame Marine NEMPONT</p>
<p>Objet : Autorisation de cession du bail rural établi au profit de la société dénommée « PONEY CLUB DE ROMBLY »</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de cession, au profit de Monsieur Victor TERRISSE, du bail rural établi en date du 21 juin 2019 au profit de la société dénommée « PONEY CLUB DE ROMBLY »</p>

**VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2241-1 ;

**VU** les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** les dispositions du Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L 418-1 et suivants ;

**VU** la délibération n°2 du Conseil municipal en date du 24 décembre 2018 emportant bail rural au profit de la SARL « PONEY CLUB DE ROMBLY », pour l'exploitation d'un centre équestre, sur un terrain sis à Etaples, Chemin aux vaches, d'une superficie de quarante-six ares soixante-cinq centiares, propriété de la Commune d'Etaples-sur-Mer enregistrée au cadastre en section BA n°254 ;

**VU** le bail rural établi entre la Commune d'Etaples-sur-Mer et la SARL « PONEY CLUB DE ROMBLY », aux termes d'un acte reçu par Maître Etienne DEHEEGHER, notaire à Etaples-sur-Mer, en date du 21 juin 2019 ;

**VU** la délibération n°2 du Conseil municipal en date du 23 septembre 2019 portant avenant au bail rural et autorisant la sous-location du terrain donné à bail rural à la SARL « PONEY CLUB DE ROMBLY » au profit de Monsieur Victor TERRISSE ;

**VU** l'avenant au bail rural autorisant la sous-location du terrain donné à bail rural à la SARL « PONEY CLUB DE ROMBLY » au profit de Monsieur Victor TERRISSE, établi aux termes d'un acte reçu par Maître Etienne DEHEEGHER, notaire à Etaples-sur-Mer, en date du 11 octobre 2019 ;

**VU** le compromis de cession de fonds agricole établi le 27 juin 2022 sous l'autorité de Maître Etienne DEHEEGHER, tel que présenté aux membres du Conseil municipal ;

**VU** la demande, en date du 05 septembre 2022, de Maître Etienne DEHEEGHER sollicitant, conformément aux clauses du bail rural, l'agrément de la Commune d'Etaples, bailleur, sur le projet de cession du bail rural et l'acceptation du cessionnaire aux lieu et place du cédant en qualité de nouveau locataire ;

**VU** l'avis favorable de la Commission municipale n°4 « Equiper durablement la Ville d'Etaples-sur-Mer », en date du 05 octobre 2022, rappelant, en connaissance de l'implantation du centre équestre à l'intérieur du « périmètre de protection rapprochée » établi autour des installations de captage d'eau destinée à la consommation humaine, les dispositions de l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2012 portant notamment réglementation sur la protection du champ captant de la ville du TOUQUET-PARIS-PLAGE sis sur le territoire de la commune d'ETAPLES ;

**CONSIDERANT** les termes du bail rural convenu en date du 21 juin 2019 au profit de la SARL « PONEY CLUB DE ROMBLY », pour l'exploitation d'un centre équestre ;

**CONSIDERANT** les termes de l'avenant au bail rural en date du 11 octobre 2019 autorisant la sous-location du centre équestre dénommé « LE PONEY CLUB DE ROMBLY » au profit de Monsieur Victor TERRISSE ;

**CONSIDERANT** les dispositions du compromis de cession de fonds agricole établissant au profit de Monsieur Victor TERRISSE la cession du fonds agricole à usage de centre équestre dénommé « LE PONEY CLUB DE ROMBLY » ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient, aux termes du bail rural, à la Commune d'Etaples-sur-Mer, bailleur, de formuler son accord et au besoin s'opposer pour un motif légitime au projet du preneur

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **D'AUTORISER** la cession par la SARL « PONEY CLUB DE ROMBLY », au profit de Monsieur Victor TERRISSE, du bail rural pour l'exploitation d'un centre équestre, exploité sur un terrain sis à Etaples, Chemin aux vaches, d'une superficie de quarante-six ares soixante-cinq centiares, propriété de la Commune d'Etaples-sur-Mer enregistrée au cadastre en section BA n°254 ;
- **D'ACCEPTER** le cessionnaire, Monsieur Victor TERRISSE, en lieu et place du cédant, en qualité de nouveau locataire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**La délibération est adoptée par 32 voix pour.**

Vu pour être affiché le 20 Octobre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

